

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq BP 80479 59208 Tourcoing Cedex

Tél.: 03 20 23 37 00 Fax: 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

×

××

××

x x

SERVICE HYGIENE ET SANTE SCHS – UTS – 2021 / 01739 – AM n° 2 Arrêté de retrait de l'arrêté du 9 décembre 2022 portant mise en demeure du propriétaire du logement sis à Tourcoing 81 – C 23 rue Nationale

Nous Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu la délibération n°1 du 13 septembre 2020 et l'arrêté de délégation n°2022-99 de Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, Conseiller Municipal en date du 18 octobre 2022 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et le Code des Communes ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 1979 portant Règlement Sanitaire Départemental du Nord et en particulier les articles 32, 33, 35 et 40-1 ;

Vu le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent :

Vu l'arrêté du 9 décembre 2022 et notifié 12 décembre 2022 portant mise en demeure de 3F NOTRE LOGIS, siégeant 221 rue de la Lys 59433 HALLUIN, propriétaire du logement sis à TOURCOING, 81 rue Nationale, appartement C 23, de remédier aux causes d'indécence/d'insalubrité constatées dans un délai de 15 jours ;

Considérant que cet arrêté comporte des mentions erronées entachant sa légalité.

ARRETONS

Article 1er

La Ville de Tourcoing retire l'arrêté en date du 9 décembre 2022 portant mise en demeure de 3F NOTRE LOGIS de remédier aux causes d'indécence/d'insalubrité du logement susvisé.

Article 2

Le présent arrêté de retrait peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de LILLE 5, rue Goeffroy Saint Hilaire CS 62039, 59014 LILLE CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr;

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au propriétaire.

Ampliation du présent arrêté est adressée, chacun pour ce qui le concerne au Préfet du Nord et au Commissaire de Police de TOURCOING.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le jeudi 16 février 2023

Par délégation du Maire Jean-Marc VANGILVIN

Conseiller Municipal en charge de l'Hygiène, de la Salubrité, des Cimetières, de la Police Funéraire et de l'Etat Civil jmvangilvin@ville-tourcoing.fr



land land Auge

Envoyé en Préfecture le 2 1 FEV. 2023 Publié sur le site de la Ville le 2 1 FEV. 2023

BVDGETPRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte nº: UTS2021_01739 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 16/02/2023

Objet : Arrêté de retrait de l'arrêté du 9 décembre 2022 portant mise en demeure du propriétaire du

logement sis à Tourcoing 81 - C 23 rue Nationale

Nature: Arrêtés individuels

Matière : Autres domaines de competences - Autres domaines de competences des comm

Date de télétransmission : 21/02/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte: Arr_t_ de retrait de l_arr_t_ du 9 d_cembre 2022 portant mise en demeure du propri_taire du logement sis _ Tourcoing 81 - C 23 F

Annexes:

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson

+33 1 69 53 68 68

www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE **DEPARTEMENT 059**

Identifiant de l'acte: 059-215905993-20230216-UTS2021_01739-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/02/2023